



Prochaines sessions du Conseil exécutif et de l'Assemblée de la Santé

Rapport du Secrétariat

CENT VINGT-SIXIEME SESSION DU CONSEIL EXECUTIF

1. L'article 26 de la Constitution de l'OMS stipule que « Le Conseil se réunit au moins deux fois par an et détermine le lieu de chaque réunion. ». L'article 5 du Règlement intérieur du Conseil exécutif précise que le Conseil « fixe, à chaque session, la date et le lieu de la session suivante ».
2. Il est proposé de convoquer la cent vingt-sixième session du Conseil exécutif le lundi 18 janvier 2010 au Siège de l'OMS à Genève et de clore la session au plus tard le samedi 23 janvier 2010. En cas d'accord du Conseil, il est proposé que la onzième réunion du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif se déroule les 14 et 15 janvier 2010 au Siège de l'OMS.

SOIXANTE-TROISIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE

3. Aux termes de l'article 13 de la Constitution de l'OMS, « L'Assemblée de la Santé se réunit en session ordinaire annuelle ... ». L'article 14 stipule en outre que « L'Assemblée de la Santé, lors de chaque session annuelle, choisit le pays ou la Région dans lequel se tiendra sa prochaine session annuelle, le Conseil en fixant ultérieurement le lieu. ». Conformément à l'article 15, « Le Conseil ... arrête la date de chaque session annuelle ... ». Dans sa décision WHA30(xvi), la Trentième Assemblée mondiale de la Santé a prié le Conseil exécutif de fixer également la durée de chaque session.
4. Si la Soixante-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé décide que la Soixante-Troisième Assemblée mondiale de la Santé se tiendra en Suisse, il est proposé de convoquer la Soixante-Troisième Assemblée mondiale de la Santé le lundi 17 mai 2010 au Palais des Nations à Genève et de clore l'Assemblée de la Santé au plus tard le samedi 22 mai 2010. En cas d'accord du Conseil, il est proposé que la douzième réunion du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif se déroule les 13 et 14 mai 2010 au Siège de l'OMS.

MESURES A PRENDRE PAR LE CONSEIL EXECUTIF

5. Le Conseil souhaitera peut-être envisager d'adopter les décisions ci-après :

Le Conseil exécutif a décidé que sa cent vingt-sixième session s'ouvrirait le lundi 18 janvier 2010 au Siège de l'OMS à Genève et prendrait fin au plus tard le samedi 23 janvier 2010. Le Conseil a en outre décidé que la onzième réunion du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif se déroulerait les 14 et 15 janvier 2010 au Siège de l'OMS.

Le Conseil exécutif a décidé que la Soixante-Troisième Assemblée mondiale de la Santé se tiendrait au Palais des Nations à Genève et qu'elle s'ouvrirait le lundi 17 mai 2010 et prendrait fin au plus tard le samedi 22 mai 2010. Le Conseil a en outre décidé que la douzième réunion du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif se déroulerait les 13 et 14 mai 2010 au Siège de l'OMS.

= = =